

## **MARCHE À SUIVRE POUR PERMETTRE AUX PERSONNES ET AUX ÉTABLISSEMENTS NON AFFILIÉS À L'IDD D'ACCÉDER À L'ETC**

1. Les personnes et organismes non affiliés à l'IDD se mettent en rapport avec le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT), y compris les universitaires qui désirent analyser les données en dehors des limites imposées par la licence d'IDD octroyée à leur université.
2. Les personnes et organismes remplissent le **formulaire de demande d'accès aux données** (ci-après) et le **contrat de licence** (ci-après) et le font parvenir au CCLAT par courrier postal ou par télécopieur.

Adressez le courrier à cette adresse postale :

Demande d'accès au fichier des microdonnées de l'ETC  
Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT)  
75, rue Albert, pièce 300  
Ottawa, ON, K1P 5E7

Télécopieur :

Demande d'accès au fichier des microdonnées de l'ETC  
613-235-8101

3. Le CCLAT analyse la demande pour voir si l'accès aux données peut être accordé. Le CCLAT peut demander l'avis des partenaires de l'ETC à propos des demandes de données présentées par des requérants non affiliés à l'IDD.
4. Le CCLAT adresse sa réponse au requérant dans les deux semaines suivant la réception de la demande. Si l'accès est accepté, le CCLAT en informe l'Université Carleton.

**Demande d'accès au fichier de microdonnées de l'Enquête sur les toxicomanies au Canada  
(ETC)**

(Pour les personnes et les organismes non affiliés à l'IDD)

Veillez remplir le formulaire suivant et le contrat de licence pour demander accès au fichier de microdonnées de l'Enquête sur les toxicomanies au Canada (ETC). Veillez noter que ce fichier doit servir exclusivement à l'enseignement, ainsi qu'à la recherche et à la publication, à condition qu'elles soient non commerciales et rigoureuses au plan statistique et scientifique, et ne peut être utilisé à d'autres fins sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit du Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, au nom des partenaires de l'ETC. Le CCLAT peut demander l'avis des partenaires de l'ETC à propos des demandes de données présentées par des requérants non affiliés à l'IDD.

---

caractères d'imprimerie)	Signature	Date	Nom (en
--------------------------	-----------	------	---------

---

Affiliation	Adresse électronique
-------------	----------------------

---

Adresse	Numéro de téléphone
---------	---------------------

Veillez fournir une brève description (300 mots environ) de l'utilisation que vous entendez faire des données de l'ETC auxquelles vous voulez accéder ainsi qu'une brève description (150 mots environ) de votre formation ou de votre expérience des ensembles statistiques et des vastes ensembles de données.

Un contrat de licence rempli doit être envoyé par la poste ou télécopié avec cette demande.

Pour tout renseignement complémentaire sur le contrat de licence ou sur la demande d'accès aux données de l'ETC, veuillez vous adresser à [info@ccsa.ca](mailto:info@ccsa.ca).

## CONTRAT DE LICENCE POUR L'ACCÈS PUBLIC AUX MICRODONNÉES DE L'ENQUÊTE SUR LES TOXICOMANIES AU CANADA (ETC)

Le présent contrat est conclu entre le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT) (dénommé ci-après le « fournisseur de données ») au nom des partenaires de l'ETC cités ci-dessous et \_\_\_\_\_ (ci-après appelé le « bénéficiaire »).

Le présent contrat confirme notre accord portant sur l'utilisation du fichier de microdonnées de 2004 de l'Enquête sur les toxicomanies au Canada (ETC). Ce fichier est fourni par le Centre de données de l'Université Carleton au nom des partenaires de l'ETC, représentés ici par le CCLAT. Le bénéficiaire accepte les conditions suivantes.

1. Il est reconnu par les deux parties que cette entente repose sur l'octroi d'une licence permettant d'utiliser le fichier de microdonnées et les documents qui s'y rapportent, et que rien dans la présente ne doit être réputé comme étant une cession au bénéficiaire d'un intérêt de quelque titre ou de propriété du fichier de microdonnées ou des documents qui s'y rapportent.
2. Le fournisseur de données accorde par la présente au bénéficiaire une licence lui permettant d'utiliser le fichier de microdonnées et les documents qui s'y rapportent, licence dont il n'aura pas l'exclusivité et qu'il ne pourra ni céder ni transférer.
3. Le fichier de microdonnées ne doit servir qu'à l'enseignement ainsi qu'à la recherche et à la publication non commerciales et rigoureuses sur le plan statistique et scientifique, et ne peut être utilisé à d'autres fins sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit du fournisseur de données.
4. Le bénéficiaire ne doit pas tenter de relier des dossiers du fichier de microdonnées à tout autre fichier de données pour identifier à nouveau les unités visées par l'enquête, et les données ne doivent pas être utilisées de manière à pouvoir de quelque façon que ce soit identifier des personnes.
5. Dans toute publication de données fondées sur le fichier de microdonnées de l'ETC fourni aux termes du présent contrat, l'utilisateur doit se servir de la formule de reconnaissance suivante :
  - a. « Cette analyse est basée sur l'*Enquête sur les toxicomanies au Canada*. Tous les calculs effectués à l'aide de ces microdonnées ont été préparés par (*nom de l'utilisateur*) et l'auteur ou les auteurs portent seuls la responsabilité de l'utilisation qui en est faite et de l'interprétation qui en est donnée. »
  - b. « L'Enquête sur les toxicomanies au Canada (ETC) est une initiative menée en collaboration et parrainée par Santé Canada, par le Conseil exécutif canadien sur les toxicomanies (CECT), qui comprend le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT), l'Alberta Alcohol and Drug Abuse Commission (AADAC), la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances (AFM), le Centre de toxicomanie et de santé mentale (CTSM), la Prince Edward Island Provincial Health Authority et la Fondation Kaiser, ainsi que par le Centre for Addictions Research de la C.-B. (CAR BC) et les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique. »
  - c. La citation suivante sera ajoutée à toute publication qui utilise ces microdonnées : Équipe consultative de la recherche chargée de l'Enquête sur les toxicomanies au Canada. *Enquête sur les toxicomanies au Canada* [fichier de microdonnées à grande diffusion], Jolicoeur et associés (producteur), Centre de données de l'Université Carleton (distributeur), 2004. [date d'accès].
6. Le bénéficiaire donne au fournisseur de données un préavis de quatre semaines avant de publier ou de communiquer des travaux, des articles et des rapports basés sur le fichier de microdonnées de l'ETC. Le fournisseur de données avise les partenaires de l'ETC le plus tôt possible avant la sortie d'une publication.

